

Contrôle fiscal, une transparence renforcée

Afin de garantir les droits des contribuables, le gouvernement a annoncé le 1^{er} avril 2015 la mise en place de quatre nouvelles mesures destinées à renforcer la transparence des contrôles fiscaux.

- **La carte des pratiques et montages abusifs** : Meilleure identification des risques de fraude et de prévention des redressements par la mise en ligne de dix-sept montages fiscaux illégaux consultables sur le site Internet de la DGFIP⁽¹⁾.
- **Le plan « contrôle entreprise »** : Dix engagements destinés à mettre en place des modalités de contrôle fiscal transparentes et constructives afin notamment d'améliorer la sécurité juridique, d'encourager les régularisations avant et pendant un contrôle fiscal et mettre en place un dispositif de pénalités et d'amendes mieux proportionné à l'erreur commise.
- **Le comité national d'experts** : En cas de désaccord, lors d'un contrôle, entre une entreprise et le vérificateur, l'entreprise peut passer par la médiation ou former un recours hiérarchique. Pour les dossiers particulièrement complexes, un comité d'experts externes (composé de personnalités qualifiées issues de différentes professions fiscales) est sollicité pour appuyer le Directeur général des finances publiques.
- **Le comité consultatif crédit d'impôt recherche** : Une conciliation est mise en place en cas de redressement, afin de faciliter le dialogue sur les litiges concernant l'éligibilité au crédit d'impôt recherche (CIR) de certaines dépenses de recherche, une « instance de conciliation » spécifique pourra être saisie par l'entreprise avant la fin du contrôle.

Le Ministère de l'Economie a mis en ligne un dossier expliquant ces quatre nouvelles mesures de manière précise et exhaustive. Ce dossier est consultable sur ce lien :

<http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/DP-ameliorer-relations-adm-fiscale-entreprises.pdf>

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71

⁽¹⁾ <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/controle-fiscal-et-lutte-contre-fraude>